

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

71/3  
[ ] ECRET N° ~~2/71~~ du 11/1/71

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

VU le Décret N°59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;

VU le Décret N°59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie :

[ ] E C R E T E :

ARTICLE 1ER .- Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

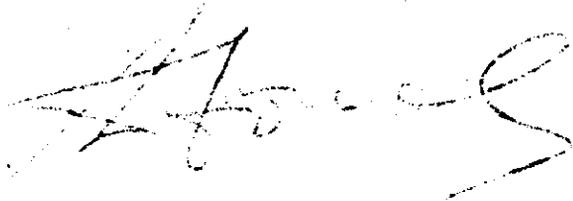
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur WHILM Alain, Lieutenant de l'Assistance Technique Militaire  
Française en service à la Base Aérienne - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 .- Il ne sera pas fait application des dispositions du  
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement  
des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel  
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin  
sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 11 Janvier 1971

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-